

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES 2025

Dimanche 02 Mars

Golf de Moliets
Rue Mathieu Desbieys
40660 - Moliets
Tél : 05 58 48 54 65

Dimanche 09 Mars

Golf d'Hossegor
333, avenue du Golf
40150 – Soorts Hossegor
Tél : 05 58 43 56 99

Dimanche 18 Mai

Golf de Mt de Marsan
« Pessourdat »
40090 – St Avit
Tél : 05 58 75 63 05
Epreuve comptant pour le
Mérite Jeunes

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement particulier complète les règlements généraux du Vade-mecum 2025. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

I – 1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- être de nationalité française.
- être **licenciés FFG** de l'année en cours dans un club des **Landes** (40).
- avoir envoyé avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.
- ou, **si le joueur a fourni un certificat médical en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement** à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

I – 2) Index et Catégorie :

Les joueurs (ses) devront répondre aux catégories d'âge et limites d'index ci-dessous (le nombre et l'index Max sont donnés à titre indicatif, ils seront ajustés en fonction des inscriptions) :

CATEGORIE 2025	Années de naissance	GARCONS		FILLES	
		Nbre	Index Max	Nbre	Index Max
MINIMES	2009-2010	12	30	5	35
BENJAMINS	2011-2012	18	36	5	35
U 12	2013 et après	16	40	4	40
		46		14	
	TOTAL	60			

NOTA 1 : Les joueurs U10 (nés en 2015 et après) devront être capables de jouer 18 trous.

Des Wild-Cards à titre exceptionnel pourront être étudiées.

II – CONTROLE ANTI DOPAGE

- Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGolf (§ 1.2.3 du Vade-mecum).
- Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.
- Les joueurs souffrant de maladies chroniques doivent être en mesure de présenter une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT). A faire signer par le médecin traitant.

III – FORME DE JEU

II – 1) Les distances de jeu seront celles préconisées § 3.6-4 du Vade-mecum ; elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques, mais dans tous les cas elles correspondront aux départs étalonnés pour la gestion des index.

II – 2) Forme de jeu :

Score maximum (score max 9 sur un trou) : 18 trous par épreuve (Minimes, Benjamins, U12)

Classement par points en brut par sexes et catégories d'âges séparés.

II – 3) Attribution des points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous. Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 60 points ; 4^{ème} 50 points ; 5^{ème} 40 points = (60+50+40) / 3 = 50 points. Les joueurs ex aequo auront donc chacun 50 points.

Place	Garçons	Filles
	Points	Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8-10 ^{ème}	20	10
11-15 ^{ème}	10	0

II – 4) Classement du Championnat des Landes :

Le classement final prendra en compte le total des points obtenus sur les 2 meilleures cartes. Les joueurs n'ayant participé qu'à une épreuve seront classés avec les seuls points obtenus.

Un joueur ne peut participer qu'à une seule épreuve départementale comptabilisée au Mérite Jeunes.

II – 5) Départage :

Pour la 1^{ère} place, si après le classement en point l'égalité persistait, les joueurs seront départagés en comparant la carte non prise en compte, puis la meilleure carte des 3 tours, puis la 2^{ème} meilleure carte des 3 tours, etc...

IV – ENGAGEMENTS

IV – 1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites** :

Les joueurs doivent s'inscrire par l'intermédiaire des Clubs auprès de la Commission sportive du Comité Départemental (comitegolf40@gmail.com) **avant 14H00 le jeudi précédant l'épreuve** avec les **noms, prénoms, date de naissance, catégories, séries et index des joueurs**.

Tout engagement arrivant après cette date sera irrévocablement refusé.

IV – 2) Forfaits :

Tout forfait non notifié au plus tard 48h avant la date de l'épreuve (sauf cas de force majeure) et tout abandon non justifié entraînera l'exclusion du joueur pour la suite du Championnat.

V – DEROULEMENT DES EPREUVES

V – 1) Comportement des joueurs :

Les règlements généraux des épreuves s'appliquent, à savoir :

- Epreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance n'est pas autorisée (Pénalité : 1^{ère} infraction = pénalité générale ; 2^{ème} infraction = disqualification).
- Les parents et accompagnateurs ne pourront suivre les joueurs qu'à une distance raisonnable, **les conseils étant interdits**.
- **En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.**
- **Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « suiveurs de partie ». Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf. § 1.2.2-4 Vademecum 2024)**

Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.

V – 2) Gestion des épreuves :

Elle est assurée par le Comité Départemental des Landes.

Les résultats seront envoyés aux clubs de licence des joueurs et mis en ligne sur le site du Comité départemental (cdgollandes.org)

V – 3) Départs :

Les départs se font par séries et catégories d'âges décroissantes (U12 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index (1^{ère} épreuve). Ils seront envoyés aux clubs et publiés sur le site du Comité départemental (cdgollandes.org).

VI – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors **du dernier tour de cette épreuve** et sera suivi d'un goûter offert par le Comité Départemental des Landes.

VI – COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve pourra adopter toute modification au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques.

Il comportera :

- Un représentant de la Commission Sportive du Club qui reçoit,
- L'arbitre de l'épreuve,
- Un représentant du Comité Départemental des Landes.